25 Année N° 6052 — BUREAUX: RUE NEUVE, 17 — UN NUMÉRO 15 CENTIMES — BUREAUX : RUE NEUVE 17 — Mardi 25 Janvier 1881

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le *JOURNAL DE ROUBAIX* est désigné pour la publication des *ANNONCES LÉGALES* et *JUDICIAIRES*

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS:
Roubaix-Tourcoing : Trois mois. . 13.50
» » Six mois. . . 26.»
» » Un an . . . 50.»
Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, Trois mois. . . . . 15 fr.
La France et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

INSERTIONS:
Annonces : la ligne. . . 25 c.
Réclames : » . . . 50 c.
Faits divers : » . . . 30 c.
On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.
Les abonnements et les annonces sont reçues à *Roubaix*, au bureau du journal; à *Lille*, chez M. Quarré, libraire, Grande Place; à *Paris*, chez MM. Havas, Laffite et Cie, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires (place de la Bourse); à *Bruxelles*, à l'Office de Publicité.

ROUBAIX, LE 24 JANVIER 1881

COURSE DE PARIS *Service gouvernemental*	22 JANV.	24 JANV.
3 0/0	84 00	84 10
3 0/0 amortissable . .	85 60	85 60
4 1/2 0/0	115 6	116 0
Emprunts 5 0/0. . .	120 15	120 25

BULLETIN DU JOUR

On discute, on discute, on discute sur la signification réelle et sur la portée du discours que M. Gambetta a prononcé en prenant possession du fauteuil présidentiel à la Chambre des députés.

On s'étonne banalement que M. Gambetta ait parlé plutôt au pays qu'à la Chambre; en cette occurrence, qu'il ait parlé en souverain qui prononce un discours du trône. Mais n'y a-t-il pas quelque naïveté dans cet étonnement? Qui ne sait que M. Gambetta est aujourd'hui plus puissant qu'un souverain absolu? Qui n'a reconnu, que c'est lui, lui seul qui, sous des noms différents et sous des masques multiples, exerce l'universalité du Magister public. M. Gambetta est une manière de roi. Il parle comme un roi, c'est dans l'ordre.

Mais ce qui mérite assurément d'attirer d'une façon plus sérieuse l'attention des esprits clairvoyants, ce sont les mobiles, les causes génératrices des pensées qu'il a exprimées, des intentions qu'il a avouées. C'est à cette recherche que la presse aurait dû s'appliquer avec une particulière et minutieuse patience. C'est une analyse de ce genre et dirigée dans ce sens spécial que nous estimons devoir soumettre à nos lecteurs.

Degagé des banalités de sa rhétorique emphatique, dégagé aussi des compliments un peu grossiers qu'il a adressés à son auditoire immédiat, qui faussent l'histoire et qui détruisent et travertissent la vérité en témoignant que la Chambre élue au mois d'octobre 1877, a été laborieuse, féconde en réformes et en lois utiles et disons-le, de tout le verbiage oratoire qui était de rigueur en pareil cas, le discours qui nous occupe, tend uniquement à établir un fait et à notifier au pays une intention. Le fait que M. Gambetta a voulu ou voudrait mettre à l'abri de toute controverse, est que M. Gambetta a lui même désiré et imposerait au besoin, la paix relativement aux affaires extérieures. L'intention qu'il accuse est d'inviter à tous les dissidents à s'unir sous son principal, sous sa tutelle et de désarmer, comme le classique, Auguste, ses ennemis par sa clémence.

Ce fait et cette attention sont formellement démentis par des actes publics dont l'authenticité et le caractère ne sont même pas contestables. M. Gambetta prétend aujourd'hui qu'il veut la paix. Mais les dépêches insérées dans les deux fascicules du *Livre Jaune* relatifs aux affaires du Monténégro sont là pour attester que M. de Freycinet a voulu la guerre et encouragé de la façon la plus formelle les Grecs à troubler le repos de l'Europe. Qu'était-ce que M. de Freycinet alors qu'il écrivait ces dépêches, sinon le traducteur fidèle de la pensée personnelle de M. Gambetta? M. Gambetta affirme aujourd'hui qu'il n'est pas un agent de lutte sociale, que la pratique d'une politique d'apaisement lui plairait et comblerait ses vœux. Mais qui a excité les passions publiques avec une plus aveugle imprudente persistance que M. Gambetta? Qui a plus contribué que lui à diviser la France en deux camps armés l'un contre l'autre suivant l'expression de M. Ferry? Qui a annoncé les catholiques comme des ennemis publics sinon le tribun qui, pour accueillir l'applaudissement haineux des sectaires a prononcé cette parole odieuse : *« Le cléricalisme voilà l'ennemi ! »*

Non M. Gambetta ne veut pas la paix avec l'étranger; non il ne veut pas que l'auteur des discordes civiles s'apaise. Seulement s'il tient ce langage aujourd'hui, c'est qu'il a reconnu que le pays lui-même aura la paix et l'apaisement, c'est-à-dire ce que ne veut pas M. Gambetta.

Les manifestations de l'opinion auxquelles ont donné lieu les récentes élections municipales témoignent de l'aversion qu'éprouve le pays pour la politique d'aventures; elles témoignent aussi de la lassitude qui s'empare de l'esprit public à la vue des désordres qui seraient provoqués par l'attitude constamment agressive du parti républicain. Un sentiment nouveau s'est incontestablement fait jour dans l'esprit de la majorité de la bourgeoisie française : le besoin d'ordre et de sécurité.

M. Gambetta, très-minutieusement instruit des événements qui se produisent en province, a constaté la puissance irrésistible de ce nouveau courant de l'opinion. Il n'a pas jugé prudent de laisser plus longtemps sans réponse les assertions qui le présentent comme un homme d'Etat belliqueux et comme un fauteur incorrigible de troubles civils.

Et c'est pourquoi il a protesté qu'il désirait assurer la paix à l'extérieur et favoriser l'oubli des luttes civiques à l'intérieur.

Que valent ces protestations manifestement contraires à la vérité matérielle? Tout le monde le sait parmi les gens qui pensent. Mais le suffrage universel ne se gouverne pas par l'esprit, encore moins par la logique. Il se gouverne par des sentiments irréfléchis et par des passions; et c'est pourquoi nous ne considérons pas comme impossible que ces protestations intéressées de M. Gambetta détournent la masse des électeurs de la voie d'opposition où elle paraît cependant résolue à s'engager.

Une démission

M. Dugué de la Fauconnerie, député de Mortagne, vient d'adresser à ses électeurs une lettre qui sera lue aujourd'hui à la Chambre des députés, dans laquelle, s'appuyant sur le principe de la souveraineté nationale, il déclare qu'après la mort du prince impérial représentant de ce principe, il ne doit pas « agiter le pays et provoquer de nouveaux troubles, » et qu'il se doit à lui-même de se soumettre aux décisions du suffrage universel :

« Voilà, dit-il en terminant, ce que je pense, messieurs, et tenez pour certain que l'avenir, quels que soient les événements, me donnera raison.

» En effet, si les catastrophes prédites ne surgissent pas, si les violents restent impuissants, il est clair que les hommes comme moi auront bien fait de désarmer, puisque la République sera assurée de son existence, ayant donné au pays ce qu'il veut avant tout, c'est-à-dire le calme, l'ordre et le paisible exercice du suffrage universel.

» Si au contraire les violens essayent de déborder les modérés, l'attitude que je suis décidé à prendre sera bien plus justifiée encore, car ce jour-là ce sont les agitations réactionnaires qui serviront, sinon de justification, du moins de prétexte aux violens, et les modérés rassurés sur les intentions de ceux qui pensent comme moi, trouveront près de nous un appui qui pourra être d'autant plus décisif qu'il restera désintéressé.

« Ai-je besoin de vous dire que vous allez voir recommencer les attaques et les injures dont j'ai déjà été l'objet lorsque, il y a deux ans, j'ai pour la première fois prêché la politique de soumission aux volontés manifestées par le suffrage universel ?

» On va de nouveau crier au traître et au renégat !

» Vous ferez justice de ces calomnies.

.....

» Moi, j'ai conscience de rester, en agissant ainsi, conséquent avec moi-même et avec les doctrines de toute ma vie et de remplir le seul engagement qui me lie désormais, celui que j'ai constamment pris vis-à-vis du corps électoral, c'est-à-dire de m'incliner devant la volonté de la nation, et de me soumettre aux volontés de ce suffrage universel qui toujours été le fond de ma foi politique, même alors que l'impérialisme en était la forme extérieure.

« Maintenant, comme je sais très-bien que cette politique n'est pas celle que je vous avais promis de suivre quand je vous ai demandé vos suffrages, comme ce n'est pas celle de certaines fractions du parti conservateur qui ont voté pour moi et comme, enfin, je ne veux pas plus entendre prononcer le mot de tactique par les républicains que celui de défection par les hommes au milieu desquels j'ai constamment siégé, je n'ai qu'un parti à prendre et je le prends, c'est de remettre entre vos mains le mandat que m'avez confié et de vous dire, en me représentant devant le corps électoral : Sommes-nous d'accord ?!

Il sera curieux de savoir ce que les électeurs de Mortagne répondront.

Il paraît d'ailleurs, que la démarche de M. Dugué de la Fauconnerie ne serait pas isolée et qu'elle serait imitée, d'après le *Constitutionnel*, par M. Robert Mitchell et par d'autres membres du groupe de l'Appel au peuple.

UNE RÉTRACTATION INUTILE

Accusé d'avoir manqué de respect à la République en général et à M. le préfet du Morbihan en particulier, M. le général Munier s'empressa de se défendre d'un pareil crime et publia une lettre dont l'esprit de soumission, sinon de repentance, était un modèle du genre.

Dans son acte de contrition, M. le général Munier annonçait à ses accusateurs que M. le ministre de la guerre l'avait réprimandé sévèrement ; il semblait donc que la question fût vidée. Il n'en est rien, paraît-il, car on annonce que M. le général Munier vient d'être frappé par le ministre d'une peine de quinze jours d'arrêt.

Mais cette peine disciplinaire ne semble point suffisante aux radicaux et nous ne serions pas surpris que, sur leurs instances, le coupable fût mis en disponibilité par retrait d'emploi.

Pauvre général Munier ! avoir été brave toute sa vie, terminer sa carrière par un acte de soumission et d'humilité, et ne pas parvenir à désarmer ses adversaires. C'est dur !

MEETING EN FAVEUR DU SUFFRAGE UNIVERSEL A ROME

On prépare en ce moment à Rome un grand meeting en faveur du suffrage universel. Le parti démocratique y enverra des délégués choisis dans toutes les villes italiennes où des comités ont été organisés afin de donner le plus d'éclat possible à la manifestation projetée. Le comité de Trieste a déjà désigné Garibaldi pour représenter spécialement, en cette circonstance, « les exilés de la grande patrie ».

Voici en quels termes le célèbre agitateur a accepté le mandat de ses « frères » de Triste : « J'accepte la mission honorable de vous représenter au Comité romain. J'ai la certitude que ce jour-là, dans cette solennelle assemblée, le peuple romain, en réclamant le retour au *droit*, n'oubliera pas le *devoir* : exécution entière du programme qui reste en souffrance, ainsi que le prouve votre lettre au nom de Trieste et du patriotique Trentin. »

La *Gazette de Cologne*, en rapportant ces détails, ajoute que Garibaldi et ses amis ont l'intention de tenter une entreprise contre Trieste au printemps prochain ; des listes de souscription seraient mises secrètement en circulation dans le but de recueillir des fonds pour cette entreprise. Sans attacher une grande importance aux bruits dont la feuille allemande se fait l'écho, nous croyons utile de rappeler que M. le comte de Douville-Maillefeu a eu récemment une entrevue avec Garibaldi, auprès duquel il avait, assure-t-on, été envoyé par M. Gambetta.

NEGOCIATIONS ENTRE LA RUSSIE ET LE SAINT-SIÈGE

Plusieurs journaux ont donné, ces temps-ci, des détails fantaisistes sur les négociations engagées entre la Russie et le Saint-Siège et ils ont prétendu que ces pourparlers avaient pour objet la conclusion d'un concordat entre le gouvernement de Saint-Pétersbourg et le Vatican.

Il s'agit, paraît-il, simplement d'un échange de vues à propos de la reconstitution hiérarchique du clergé catholique en Russie et de la nomination d'evêques dans les diocèses depuis longtemps vacants. C'est le directeur des affaires ecclésiastiques au ministère de l'intérieur, M. Monolof, qui poursuit en ce moment, à Rome, les négociations ouvertes, l'an passé, à Vienne entre l'ambassadeur de Russie et Mgr Jacobini, alors prononce dans la capitale de l'empire d'Autriche.

Bien que les pourparlers signalés par les journaux n'aient pas l'importance que ces feuilles leur attribuaient, il n'en est pas moins certain qu'une réelle amélioration s'est produite dans les relations établis entre le gouvernement de Saint-Pétersbourg et la curie romaine.

DÉVELOPPEMENT DE L'ÉPARGNE EN FRANCE

Le Sénat est saisi en ce moment d'un projet de loi tendant à faire concourir le service des postes au développement des caisses d'épargne en France.

Le projet de loi soumis au Sénat est fait pour conserver à l'épargne française la première place, qu'elle a toujours occupée dans le monde. Ses dispositions diffèrent peu de celles qui réglementent les *Post savings banks*, en Angleterre. La nouvelle caisse serait placée sous la direction du ministre des postes et sous le contrôle de l'Etat; les versements seraient reçus dans les bureaux de poste, les femmes mariées et les mineurs seraient admis à les faire sans autorisation spéciale ; leur montant pourrait s'élever à 2.000 fr.; tout remboursement n'excédant pas 20 fr. serait effectué dans les cinq jours, et dans les huit jours pour les sommes supérieures. Le taux de l'intérêt serait fixé dès le début à 3 0/0.

ROUBAIX-TOURCOING

et le Nord de la France

Les nouveaux conseillers municipaux de Roubaix ont été installés dimanche à 11 heures du matin.

C'est M. Delporte-Bayart, maire par intérim, qui a procédé à cette installation.

Les maires et adjoints devant, aux termes de l'article 2 de la loi du 12 août 1876, faire partie du Conseil municipal, on s'est demandé si les magistrats municipaux qui n'ont point été réélus doivent cesser immédiatement leurs fonctions et les remettre aux conseillers premiers inscrits dans l'ordre du tableau. Après examen, le gouvernement a reconnu que le principe posé par les articles 2 et 49 de la loi du 5 mai 1855 était ici applicable, et que l'exercice provisoire de l'administration municipale devait, dans tous les cas, rester aux maires et adjoints actuellement en fonctions jusqu'à la nomination de leurs successeurs.

Vingt-huit conseillers ont répondu à l'appel de leurs noms. On sait que MM. Moreau, Lacquement Vienne et Allart ont été nommés dans les deux cantons; M. Longuépée a écrit qu'il ne peut ni ne veut accepter le mandat que les électeurs du canton-Est ont jugé à propos de lui conférer.

Trois conseillers étaient absents : MM. Ryo, Allart et Achille Florin.

On nous dit qu'après la séance, les conseillers ont discuté entr'eux le choix des membres de la future administration municipale. Rien n'a été définitivement arrêté, mais reconnaissant qu'ils viennent de perdre, en MM. Deleporte-Bayart et Auguste Leloire, deux travailleurs intrépides, ces messieurs paraissent décidés à solliciter du gouvernement la nomination de six adjoints au lieu de cinq que nous avions jusqu'ici.

La séance d'installation du nouveau conseil municipal de Tourcoing, s'est tenue, hier matin, à 11 heures.

Tous les membres étaient présents, moins deux.

C'est l'ancienne Administration qui a présidé à cette cérémonie, avec les formalités d'usage.

Voilà donc notre assemblée communale prête à se mettre à l'œuvre, en présence de la première session de l'année qui s'ouvre en février prochain.

Aujourd'hui que l'effervescence causée par la lutte électorale est apaisée, que les passions de parti, un moment soulevées, sont retombées dans le calme, nous pouvons examiner froidement les faits accomplis et les heureuses conséquences qu'on est en droit d'attendre d'eux, au point de vue de la politique générale et des intérêts de la ville.

La liste que le bon sens des électeurs a fait triompher, réunit en un seul groupe compact, des hommes d'ordre, appartenant à toutes les fractions de ce grand parti conservateur, dévoués à toutes les œuvres de travail et de bienfaisance de notre ville, connus par leur équité et la modération de leur caractère, aptes à remplir les importantes charges que le développement progressif de Tourcoing, rend de jour en jour plus lourdes et plus difficiles. Cette liste a été ouverte à tous les hommes de bonne volonté à quelqu'opinion qu'ils appartinssent. On n'a évincé absolument que les individualités trop brouillonnes dont on craignait les actes subversifs inspirés par des inimitiés et des rancunes personnelles.

Aussi que n'a-t-on pas tenté pour compromettre le succès de cette liste ?

Depuis longtemps on insinuait dans les masses, ce grand ferment de discorde civile, l'antagonisme des patrons et des ouvriers. En outre, les actes de l'administration étaient dénigrés, dénaturés, calomniés. Afin d'amoindrir le sens religieux dont on appréhendait la droiture, on s'était moqué des pratiques du culte en organisant au grand jour un enterrement civil.

C'était la lutte de longue main.

Le combat de la dernière heure a été plus audacieux et plus punique encore.

Dès le matin de l'élection, nos affiches apposées la veille, avaient été presque toutes déchirées, tandis que les placards dits *républicains* s'étalaient au large sur les murs, intacts, immaculés, exposant ainsi aux moins clairvoyants, le contraste de procédés des deux partis en présence. De plus, des affiches rouges colportées en ville et signées d'un adversaire dont la bonne foi et l'urbanité n'étaient cependant pas suspectes, portaient : *« Citoyens ouvriers, les* ENNEMIS DE LA RÉPUBLIQUE, *veulent acheter vos votes et vous faire esclaves. Refusez leur or et leur argent et conservez votre liberté ! »*

Quelle phrase absurde, redondante et insidieuse ! Comment !.... *Les ennemis de la République*, des citoyens honnêtes et paisibles, soucieux de nos institutions, du bon droit, de la stabilité !... Les *ennemis de la République* ! des hommes voués au travail et entourés de l'estime publique !.. Nous l'avouons, — tout le monde l'entendra comme nous — ce serait peu louable pour la République, si tels étaient ses adversaires.

Mais revenons à notre situation locale.

Les ouvriers apprécient bien la grosse plaisanterie qu'on colporte, d'avoir voulu les acheter. Pour qui les prend-t-on donc?.. On leur a parlé d'esclavage, d'attentat à leur liberté.... mais tout cela n'est-il pas de vieilles rengaines qui ont fait leur temps en 93. Ils ont leur expérience faite sur ce point. Ils savent bien que ce n'est pas toujours où l'on fait retentir ces belles paroles creuses à leurs oreilles, qu'ils sont le mieux traités et le plus respectés.

Les ouvriers n'ignorent pas non plus que le Conseil Municipal tel qu'il est composé aujourd'hui, se montrera toujours soucieux de leurs intérêts dans la mesure de ses attributions et de ses pouvoirs.

En politique, la thèse sera la conciliation des partis.

En matière communale, elle sera le maintien des institutions présentes et l'étude sérieuse des intérêts de la ville.

Tel est, croyons-nous, le programme.

Tels seront, nous en sommes sûrs, les actes.

Hier a eu lieu dans les communes l'élection des municipalités. Le conseil de Wattrelos a nommé :

Maire : M. D. Pollet Pollet ;

Adjoints : MM. E'halluin, Delanglez et Joseph Delmarre.

Hier, à onze heures, a eu lieu l'installation du nouveau Conseil municipal de Lille. M. le préfet, accompagné de M. le secrétaire général, s'est rendu à l'Hôtel-de-Ville et a présidé à cette solennité.

M. Cambon a prononcé une allocution dans laquelle il a souhaité la bienvenue à la nouvelle municipalité lilloise. Tous les conseillers étaient présents.

Dans une courte séance qui n'a donné lieu à aucune discussion, le Conseil a désigné ceux de ses membres qu'il délègue pour réviser les listes électorales et a pris rendez-vous pour la prochaine session, dont l'ouverture, on le sait, est fixée aux premiers jours de février.

Après la séance, les édiles se sont réunis en comité à l'effet de désigner officieusement au gouvernement celui de ses membres qu'ils désireraient voir nommer maire de Lille. Les deux tiers des suffrages se sont portés sur le nom de M. Géry Legrand.

On assure que M. le préfet aurait annoncé à M. Rigaut, premier adjoint, qu'il figurait sur la première liste de promotion dans l'ordre de la Légion d'honneur.

On lit dans la *Gazette de Tourcoing* :

C'est demain, mardi, que M. Debrabant, prend possession de sa nouvelle cure.

L'administration municipale a envoyé à ce sujet la lettre suivante, à tous les fonctionnaires de la ville :

Tourcoing, le 22 janvier 1881.

Monsieur,

Il doit être procédé, le mardi 25 janvier courant, à l'installation de M. DEBRABANT récemment nommé Doyen-Curé de la paroisse Notre-Dame.

Selon nos traditions locales et suivant les convenances, les différents corps administratifs et les fonctionnaires assistent à cette installation d'un haut dignitaire ecclésiastique.

En conséquence, j'ai l'honneur de vous inviter à cette cérémonie.

Les autorités et fonctionnaires se réuniront ledit jour à deux heures et demie de l'après-midi, dans la grande salle des Mariages, à l'Hôtel-de-Ville, pour de là

FEUILLETON DU 23 JANVIER

— 40 —

LES RIVALITÉS

PAR ARMAND LAPOINTE

XX.

Louis Bernard raconta la scène du café.

— C'est odieux, lâche, abominable ! s'écria Jacques Hervey.

— J'en conviens, répondit son interlocuteur, et tout ce qu'il y a d'honnête dans le cœur de l'homme se révolte à la pensée de cette misérable forfanterie ; mais un duel avec Prosper ne ferait qu'aggraver le mal ; ca,, en supposant qu'il accepte, ce dont je doute, on ne manquerait pas de dire que mademoiselle Adrienne avait deux amants vous et Prosper Malicorne.

Que faire, mon Dieu ! que faire ?

— Voulez-vous me permettre de vous donner mon avis ?

— Parlez ! parlez !

Essayez de voir mademoiselle Adrienne. Si elle est coupable, vous l'oublierez; si ce n'est pas elle qui était à onze heures du soir avec Prosper, peut-être trouvera-t-elle le moyen de le prouver; et dans ce cas, monsieur, quelle que soit votre décision, mon concours vous est acquis ; disposez d'moi à l'avance. Je crois inutile d'ajouter que, pour tout le monde, je n'ai reçu aucune confidence de vous.

Cet avis était sage, et Jacques Hervey prit le parti de le suivre ; seulement son exécution était difficile. Comment, en effet pénétrer auprès d'Adrienne ?

Le médecin eut d'abord la pensée de se présenter très carrément chez Malicorne ; il y renonça promptement. Malicorne ne le recevrait pas ou nierait le fait et toute rencontre avec Adrienne deviendrait impossible.

Il se résigna à tenter de la voir, soit dans une des sorties qu'elle devait faire, soit dans le jardin que longeait la ruelle inhabitée. Dans ce but, il usa le reste du jour en d'incessantes promenades sur le port, sur les rives de l'Yonne, en deça et au delà de la maison de son ennemi. Il passa vingt fois dans la ruelle ; toutes ses démarches furent sans résultat. Il ne vit ni n'entendit Adrienne.

Il rentra chez lui, triste, abattu, découragé, se demandant si la mort n'était pas préférable à l'angoisse qu'il éprouvait.

Ce jour-là était un samedi.

Le lendemain, à l'heure de la messe, madame Malicorne prévint Adrienne qu'elle ne pouvait l'accompagner à l'église.

— Tu peux y aller seule, lui dit-elle.

Les rues du village avaient cette modeste animation dont nous avons déjà parlé. Çà et là quelques groupes d'oisifs et de curieux s'entretenaient des événements de la veille ; dans les cabarets, des jeunes gens discoureaient sur les amours de l'officier de santé ; à la porte des maisons, beaucoup de femmes ajoutaient à la calomnie par des réflexions et des remarques injurieuses.

Sur son passage, Adrienne entendit des ricanements et des paroles grossières. Sans se douter des ricanements et ces appellations s'appliquaient à elle, elle hâta le pas et ne leva pas la tête. A la porte de l'église un groupe compacte en cernait l'entrée ; elle traversa un peu émue, mais tous les chapeaux qui, jadis, se levaient à son approche, restèrent sur les têtes ; les mêmes appellations qu'elle avait déjà entendues se renouvelèrent ; des chuchotements circulèrent dans la foule, et des sourires moqueurs se dessinèrent sur toutes les lèvres.

L'émoi de la jeune fille était à son comble.

Elle entra précipitemment dans l'église avec le rouge sur le visage.

Aussitôt les regards des assistants se tournèrent vers elle, et, comme la messe n'était pas commencée, une sourde rumeur, quelque chose comme une protestation menaçante, se fit entendre.

Adrienne alla s'agenouiller à la place qu'elle avait occupée le dimanche précédent en compagnie de Julienne Malicorne.

Sa voisine de gauche se leva immédiatement.

— Quelle effronterie ! s'écria-t-elle de façon à être entendue de tout le monde.

— Qu'elle audace ! dit la voisine de droite en imitant la première.

— Une fille perdue ! dit une troisième, placée devant Adrienne.

— On devrait la fouetter, murmura une quatrième.

En un clin d'œil, il se fit un vide autour de la jeune fille, et elle se trouva complètement isolée des assistants.

— Mon Dieu ! s'écria Adrienne, qu'est-ce que cela signifie ?

Et son regard se porta sur cette foule qui souriait, grimaçait et injuriait.

A ce moment seulement, elle comprit que ces sourires dédaigneux, ces grimaces et ces injures s'adressaient à elle ; elle se souvint des paroles outrageantes qui avaient frappé son oreille tout le long de la route, et deux grosses larmes roulèrent sur ses joues.

Elle eut peur.

De l'endroit où elle était placée, madame Laroche avait vu la scène qui venait de se passer : elle avait entendu les méchants propos. Elle savait, comme tout le monde, quelle accusation pesait sur la jeune fille ; mais plus elle contemplait la chaste figure d'Adrienne, son maintien décent, cette fleur divine d'innocence qui se révélait dans son attitude, moins elle croyait à la réalité de l'inculpation.

Quant elle vit son effroi et ses larmes, elle ne put résister à l'élan de son cœur, et, sortant de son banc, elle vint tout droit à la jeune fille.

— Mademoiselle, lui dit-elle, voulez-vous me faire l'honneur de prendre place à côté de moi ?

Adrienne leva ses yeux, encore humides de pleurs, sur madame Laroche; sans savoir de quoi on l'accusait, elle comprit l'acte dévoué et le grand cœur qui venaient à son secours, qui la réhabilitaient aux yeux de tous pour ainsi dire, et lui répondit avec effusion :

— Oh ! madame, que vous êtes bonne ! combien je vous suis reconnaissante !

Mme Laroche la prit par la main.

— Venez, mon enfant.

Elle la fit entrer dans son banc et la plaça à côté de sa fille.

C'était un acte de témérité inouï.

L'entrée du prêtre interrompit les murmures.

Quelques assistants, ceux auxquels la personne d'Adrienne était sympathique et qui la considéraient comme victime de quelque odieuse machination, furent enchantés de l'action de madame Laroche.

— Il est évident, pensèrent-ils, que si madame Laroche, une femme jeune, intelligente, d'une vertu irréprochable, chaste épouse et mère de famille, accueille dans son banc et place à côté de sa jeune fille la pupille de Malicorne, c'est qu'elle a de bonnes raisons pour ne pas croire à la culpabilité de celle-ci ; c'est que mademoiselle Adrienne a été calomniée. Attendons, toute cette affaire s'éclaircira.

Lorsque la messe fut terminée, madame Laroche offrit son bras à Adrienne.

— Venez, lui dit-elle.

Tout le monde attendait devant l'église la sortie de Mlle Debray.

En voyant cette foule assemblée et presque menaçante, Adrienne eut peur de nouveau. Elle se serra contre madame Laroche et lui dit :

— Mais qu'y a-t-il donc, madame ?

Madame Laroche pensa qu'il fallait frapper un grand coup, et courageusement, elle répondit tout haut à Adrienne :

— Il y a, mon enfant, que les gens du bourg prétendent que vous êtes la maîtresse de Prosper Malicorne, et que jeune fille sans pudeur et sans vergogne aucune vous avez passé la nuit de vendredi au hameau de la Vrillère, avec votre amant.

A cette réponse nettement articulée, il se fit un silence de mort dans la foule.

Adrienne ne comprit pas d'abord l'accusation qui pesait sur elle.

Puis, tout à coup, elle blêmit et jeta un grand cri.

— Dieu ! dit-elle, qui donc ose flétrir pareillement une pauvre orpheline ?

— Tout le monde.

— Lui aussi, peut-être ! murmura à mi-voix la jeune fille.

Seule, madame Laroche entendit ce cri du cœur ; elle contempla Adrienne avec une surprise qu'elle ne put cacher et se demanda à qui celle-ci faisait allusion.

Cependant, à l'abattement d'Adrienne succéda une énergie fébrile.

— Lâches ! lâches ! cria-t-elle à la foule ; venez tous chez mon tuteur ; c'est là que je veux confondre la calomnie et prouver mon innocence.

Et d'un mouvement convulsif elle entraîna madame Laroche sur ses pas.

Mais personne n'eût le courage de suivre les deux femmes.

Lorsque Madame Laroche arriva sur le port, elle s'arrêta.

A suivre